



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 septembre 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 44

Présents : 31

Votants : 32 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT - M. MORGAND – G. MAQUIN – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – M. CHARASSE – Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET – R. LOVATY Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration : Mme C. BOUARD à B. AGUIAR.

Absents excusés : MM. F. GONZALES – P. MONTAGNER – J. TERRACOL Vice-Présidents.

Mme et MM. P. BONNET – A. CORNE – J. BLETTERY, Conseillers délégués, Membres.

Mme et MM. C. BERTIN – J. JOANNET – P. COLAS – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :

12 SEP. 2017

Publiée ou notifiée le :

12 SEP. 2017

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n°29 du 09 avril 2015 approuvant l'attribution du marché de réhabilitation de réseaux par chemisage à la société M3R, domiciliée 5 rue Ettore Bugatti – 91312 MONTLHERY Cedex, passé pour une durée de 1 an reconductible 2 fois pour 1 an,

.../...

Considérant la nécessité pour Vichy Communauté d'assurer les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et d'inclure des prix nouveaux pour la réhabilitation des réseaux visitables ayant une hauteur comprise entre 1 mètre et 1,70 mètre, l'inspection télévisée de collecteur de diamètre 1 200, indispensable au bon déroulement du marché,

Considérant que le coût de ces prestations, qui s'élèvent à 8 750 € HT, n'ont pas d'incidence sur le montant maximum annuel du marché de 300 0000 € HT,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 au marché n°AO2015-03, tel qu'annexé,
- de donner mandat au Président ou au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer cet acte et tout document s'y rapportant,

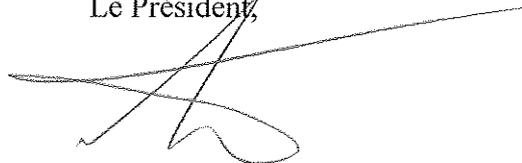
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 7 septembre 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Claude MALHURET



VICHY COMMUNAUTÉ

**TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES
(EXTENSION, CREATION DE BRANCHEMENTS, REHABILITATIONS,
REPARATIONS) ET VOIRIES (EXTENSIONS ET REPRISES) EFFECTUES
DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

AVENANT N° 2 au marché n° AO 2015.03

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

VICHY COMMUNAUTE - Communauté d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle – CS 92 956 - 03209 VICHY Cedex
Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04 70 96 57 10

Représentée par le Conseiller délégué à la Commande Publique:
Monsieur Michel GUYOT

Titulaire du marché :

M3R
5 rue Ettore Bugatti
91312 MONTLHERY Cedex

Représentée par son Directeur :
Monsieur Henri JOLIVET

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Travaux sur réseaux d'eaux usées et eaux pluviales (extension, création de branchements, réhabilitations, réparations) et voiries (extensions et reprises) effectués dans le cadre d'une démarche de développement durable
Lot n°3 : Réhabilitation de réseaux par chemisage

N° du marché : AO 2015.03

Date du marché : 27 avril 2015 pour un démarrage au 1^{er} mai 2015

Notifié le : 27 avril 2015

Durée contractuelle du marché : 1 an reconductible 2 fois

Montant maximum annuel : 300 000,00 € HT /an

Date du bureau communautaire autorisant la signature du présent avenant : 7 septembre 2017

C. Avenant

ARTICLE 1 : Objet

Afin de réaliser les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, permettant la réhabilitation des réseaux visitables ayant une hauteur comprise entre 1 mètre et 1,70 mètres, ainsi que l'inspection télévisée du collecteur de diamètre 1 200, il convient d'intégrer des prix nouveaux.

Ces prix supplémentaires représentent un montant de 8 750,00 € HT mais n'ont pas d'incidence sur le montant maximum annuel du marché.

ARTICLE 2 : Prix supplémentaires

CODE	DÉSIGNATION DE L'OUVRAGE PRIX UNITAIRE HORS TAXES EN LETTRES	Unité	Qté	Prix Unitaire € H.T. (en Chiffres)	Prix total € H.T. (en chiffres)
	<u>Chapitre 2 - Inspection</u>				
2-G	Inspection préalable collecteur principal DN 1200 Le mètre cube sera payé : quatre euros vingt-cinq centimes hors taxes	ml	600	4.25	2 550.00
	<u>Chapitre 3 – Dérivation des effluents</u>				
3-D	Mise en place d'un batardeau pour collecteur DN 1200 Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un batardeau constitué d'un système d'ancrage dans le génie existant et de la mise en place d'un pompage avec la dérivation permettant le rétablissement de l'écoulement. Le mètre cube sera payé : mille neuf cents euros hors taxes	u	2	1 900.00	3 800.00
3-E	Démontage d'un batardeau pour collecteur DN 1200 Ce prix rémunère le démontage du batardeau, le nettoyage, la remise en état des lieux, l'évacuation des déchets en station de traitement Le mètre cube sera payé : mille deux cents euros hors taxes	u	2	1 200.00	2 400.00

ARTICLE 2 : Prise de l'effet de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa notification.

L'ensemble des clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires à celles du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

D. Signatures des parties

A Vichy,.....,

Pour le Titulaire,
Le Directeur,
Henri JOLIVET

Pour Vichy Communauté
Le Conseiller délégué à la Commande Publique,
Michel Guyot

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A Vichy..... , le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 10 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - ASSAINISSEMENT - MARCHE A BONS DE COMMANDE -
REHABILITATION PAR CHEMISAGE DES RESEAUX EAUX USEES ET EAUX
PLUVIALES - AVENANT N° 2

.....
Date de décision: 07/09/2017

Date de réception de l'accusé 12/09/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 07SEP2017_10

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170907-07SEP2017_10-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de compétences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 10.pdf (003-240300426-20170907-07SEP2017_10-DE-1-1_1.pdf)